



Litige avec mon expert - comptable et précisions

Par Visiteur

Bonjour,

Mon expert-comptable m'a abonné à sa revue mensuel et a débité mon compte sans mon accord sachant que j'étais en prélèvement automatique.

En septembre 2010, je l'ai informé que je résiliais mon contrat à la fin de l'année.

A ce jour, il me demande de lui régler le regroupement des documents et archivages de 285? qui ne sont pas mentionnés dans la lettre de mission que j'ai signé en 2008.

J'ai contesté la facture au sujet de cette somme et lui ai demandé de me rembourser l'abonnement de son mensuel.

Depuis ma lettre en AR du 30 décembre 2010, je n'avais eu aucune réponse.

Il y a quelques jours, je lui ai envoyé un mail afin de savoir à quel moment il allait me présenter mon bilan 2010 et me restituer mes archives sachant qu'il détient toutes mes factures depuis 2008.

Sa secrétaire m'a répondu que le bilan était prêt et qu'il me l'enverrons après avoir régler le reste de la facture.

J'en déduis qu'il ne veut pas me rembourser l'abonnement et n'a pas l'intention de m'expliquer d'ou viens la somme de 285 ?.

Il sait que j'ai besoin de mon bilan avant mi-avril pour faire les déclarations fiscales.

Que dois-je faire?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par Visiteur

Chère madame,

Depuis ma lettre en AR du 30 décembre 2010, je n'avais eu aucune réponse.

Il y a quelques jours, je lui ai envoyé un mail afin de savoir à quel moment il allait me présenter mon bilan 2010 et me restituer mes archives sachant qu'il détient toutes mes factures depuis 2008.

Sa secrétaire m'a répondu que le bilan était prêt et qu'il me l'enverrons après avoir régler le reste de la facture.

J'en déduis qu'il ne veut pas me rembourser l'abonnement et n'a pas l'intention de m'expliquer d'ou viens la somme de 285 ?.

Il sait que j'ai besoin de mon bilan avant mi-avril pour faire les déclarations fiscales.

Que dois-je faire?

Effectivement, si les frais ne sont pas justifiés et que vous n'avez pas consenti à cet abonnement, je ne vois pas au nom de quoi vous devriez le payer.

Néanmoins, vous êtes ici un peu contrainte par le temps et il conviendrait de faire un référé civil devant le président du tribunal de grande instance via un avocat pour s'assurer contre tout problème éventuel et les frais seront probablement plus importants.

Et il n'existe pas d'autre façon d'assurer une telle rapidité.

Il n'y a donc, hélas, pas de solution parfaite à votre problème..

Très cordialement.